

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 2 Décembre 2025 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20251202-DM56-2025-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025

Date de la convocation : 26/11/2025

Date d'affichage : 26/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	21	22

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26/11/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M PADET René - Mme VERPY Evelyne

M. Maxime ROMAGNY - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme DURON Josette - Mme CHABANNE Christelle - Mme FERRE Odile - Mme PERRIN Cécile - M YENIL Etienne - Mme PEILLON Jacqueline - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme Evelyne VERPY-

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Tarifs de mise à disposition du podium

Monsieur CHOMAT expose :

Le 12 décembre 2023, le conseil municipal a délibéré sur des tarifs applicables pour l'utilisation du podium. Plusieurs dysfonctionnements ont été relevés cette année concernant la mise à disposition du podium aux autres collectivités et aux associations.

Monsieur CHOMAT propose de réviser les tarifs ainsi :

Location	Coût	Caution	Coût de remplacement en cas de casse
Associations de Balbigny : Du vendredi après midi au lundi avant midi	Gratuit + coût du nettoyage si nécessaire à 40 €	1 000 €	27 388.40 € TTC (ou prix au moment du remplacement pour un modèle équivalent)
Autres : Communes ou associations hors Balbigny	Forfait de 200 € pour un week-end du vendredi après-midi au lundi avant midi + 100 € par jour supplémentaire 100 € pour un jour seul Déplacement : Gratuit pour moins de 15km 200 € le déplacement et installation si distance > 15km + 50 € par tranche de 10 km	1 000 €	27 388.40 € TTC (ou prix au moment du remplacement pour un modèle équivalent)

Il est précisé que la distance entre les communes sera calculée de mairie à mairie à l'aide des applications GPS classiques mises à disposition du public.

M. le Maire peut décider, dans certains cas de ne pas appliquer les tarifs annoncés en échange d'autres services rendus par le demandeur.

Il est précisé que ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2026 pour les demandes à venir. Les tarifs annoncés appliqués pour les demandes déjà formulées restent inchangés.

La recette sera encaissée sur le budget de l'exercice en cours.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les demandes faites à partir de cette date.

D'autoriser le maire à recouvrer les recettes.

M. Marc PONCET
Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 02/12/2025

Monsieur Gilles DUPIN
Maire



